

PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1ER JANVIER 2019 JORF n°0302 du 30/12/2018 - Texte n°123					a revoir si modif pas de modif en 2019 pour l'instant
Catégorie de ménage	PLAI – PLATS – PLALM	PLA - PLUS HLMO	PLUS PLUS	PLS	PLI
1 personne seule	11 342	20 623	24 748	26 810	28172
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages(max 55 ans à deux) ou une personne seule en situation de handicap	16 525	27 540	33 048	35 802	37 621
3 personnes ou personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage (max 55 ans à deux) sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	19 872	33 119	39 743	43 055	45 242
4 personnes ou personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	22 111	39 982	47 978	51 977	54 618
5 personnes ou personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	25 870	47 035	56 442	61 146	64 253
6 personnes ou personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	29 155	53 008	63 610	68 910	72 412
Par personne supplémentaire	3 252	5 919	7 103	7 695	8 077

la personne en situation de Handicapest celle titulaire du la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" prévue à l'article L 241-3 du code de l'action  
[1° La mention " invalidité " est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ou qui a été classée dans la catégorie mentionnée au 3° de l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale.](#)

Cette mention permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public, tant pour son titulaire que pour la personne qui l'accompagne dans ses déplacements. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente. Cette disposition doit être rappelée par un affichage clair et visible dans les lieux dans lesquels ce droit s'exerce.